

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 15
Dont 1 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 juin 2024.

N° 35 / 2024

**Portant modification de l'opération d'investissement travaux de stockage et de
production d'eau potable sur l'atoll de Amanu**

Présidence par : Mme BUTCHER FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 14 juin 2024

Date de convocation : 03 juin 2024

Lieu de la séance : FARE ARTISANAT DE HAO

Membres présents : 15 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 1 membres

Membre(s) absent(s) : 0 membre

Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	X		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	X		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU	X		
Mme MAIRIHAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		X	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	X		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal	X		
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseiller municipal	X		
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	X		
M. TUHEAMARU Edga	Conseiller municipal	X		

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 25/06/2024

987-200013456-20240614-DEL_035_2024-DE

Le Maire expose :

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 modifié portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU** l'arrêté n°3973 MAA du 24 du 24 mai 2012 portant affectation de deux emprises domaniales situées commune de Hao, commune associée de Amanu, au profit de la direction de l'équipement ;
- VU** la délibération n° 03/2024 du 05 février 2024 approuvant l'opération d'investissement travaux de stockage et de production d'eau potable sur l'atoll de Amanu ;
- VU** le courrier n° 1911/DEQ/BAT du 26 avril 2024 ;

Considérant que la commune de Hao a sollicité l'appui technique et financier du Pays pour la réalisation de travaux de stockage d'eau pluviale et de production d'eau potable sur l'atoll de Amanu, conformément à la délibération n° 03/2024 du 05 février 2024 ;

Considérant que le projet initial prévoyait la pose de deux réservoirs d'eau pluviale de 60 m3 chacun à l'école primaire de Amanu, ainsi que la pose de deux autres réservoirs de 23 m3 chacun au niveau de l'abri de survie, raccordés à une unité de potabilisation de l'eau par ultrafiltration ;

Considérant que la mise en œuvre de ce projet a rencontré des difficultés liées à l'obtention du permis de construire de la fondation prévue pour la pose des réservoirs d'eau au niveau de l'abri de survie, en raison de l'appartenance des parcelles cadastrées EA 40 et EA 93 au Pays ;

Considérant que le Pays a conditionné l'octroi du permis de construire à l'affectation définitive de ces parcelles à la commune de Hao conformément aux dispositions des articles 18 et suivant de la délibération n°2004-34 APF du 12 février 2004 modifiée ;

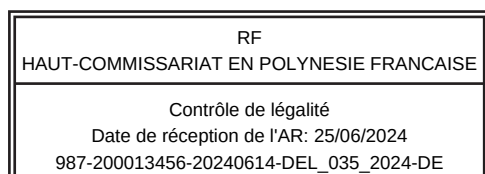
Considérant que le Maire de la commune de Hao ne souhaite pas demander l'affectation définitive de ces parcelles, en raison des coûts que représenteraient l'entretien et les éventuels travaux qui découleraient de l'usure du bâtiment et des équipements de l'abri de survie dans le temps ;

Considérant que le Maire de la Commune de Hao propose de revoir le projet et d'annuler la pose des réservoirs d'eau initialement prévus au niveau de l'abri de survie, et de n'y installer qu'une unité de potabilisation de l'eau à raccorder au réservoir existant ;

Considérant que cette modification entraîne une réduction du coût global du projet, qui passe de 27 216 000 F CFP TTC à 18 442 980 F CFP TTC, ainsi qu'une modification du plan de financement ;

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – Le plan de financement détaillé à l'article 1 de la délibération n°03 2024 du 05 février 2024 est modifié comme suit :



Estimation financière globale								
N°	Désignation	Commentaires	Unité	Régie / Travaux	Quantité	Prix HT	Taux TVA	Prix TTC
1	Abri de survie - Production d'eau potable							
1.1	Fourniture d'un "SKID" type tri filtre 20" + UV + Chassis Capôté+ Appareil de contrôle qualité - clé en main + Petite fourniture électrique + petite fourniture hydraulique	Pose faite en régie	Forfait	Travaux/Régie	1	2 250 000	16%	2 610 000
2	Abri de survie - Fontaine de distribution							
2.1	Fourniture d'une fontaine prépalement - clé en main	Pose faite en régie	Forfait	Travaux/Régie	1	585 500	16%	679 180
3	Ecole - Stockage d'eau pluviale							
3.1	Fourniture et pose 2 réservoirs de 60m3 + dalle de 87m2	Pose fait en entreprise	Forfait	Travaux	1	11 600 000	13%	13 108 000
4	Ecole - Production d'eau potable							
4.1	Fourniture d'un Trifiltre 10" Uv 12 GPM + surpresseur + Petites fournitures	Pose faite en régie	Forfait	Travaux/Régie	1	255 000	16%	295 800
5	Fret Maritime							
5.1	Fret Maritime		Forfait	-	1	350 000	-	350 000
6	Aléas et imprévue							
6.1	Aléas et imprévue		Forfait	-	1	1 400 000	-	1 400 000

16 440 500	TOTAL HT	
1 750 000	0%	TOTAL TVA
1 508 000	13%	
494 480	16%	
18 442 980	TOTAL TTC	

Plan de financement de l'opération :

Opération TOTAL HT	Opération TOTAL TTC (100%)	DDC (80% TTC)	COMMUNE (SOLDE)
16 440 500 FCFP	18 442 980 FCFP	14 754 384 FCFP	3 688 596 FCFP

ARTICLE 2 : Le reste des dispositions restent inchangées.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

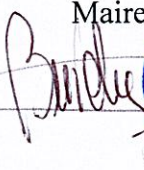
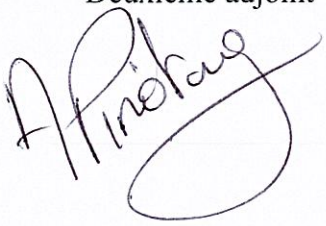
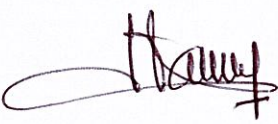
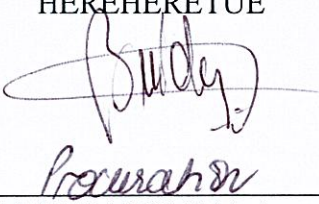
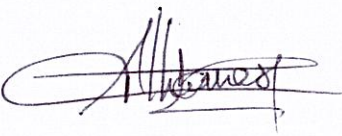
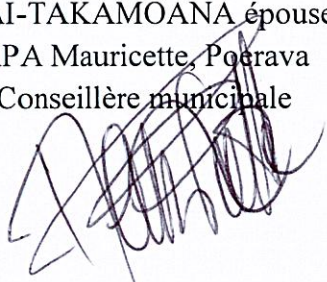
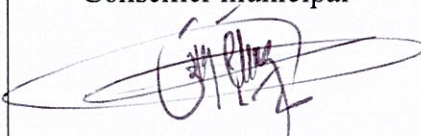
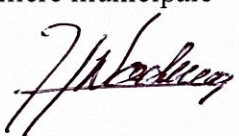
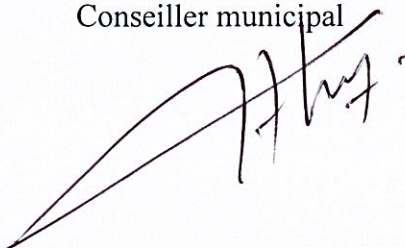
La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **15 (dont 1 procurations)**

Contre :

RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/06/2024 987-200013456-20240614-DEL_035_2024-DE

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuiata Maire  	TAKAMOANA Maniario Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU 
MAIRIHOU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal 	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal 	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

Délibération portant modification de l'opération d'investissement travaux de stockage et de production d'eau potable sur l'atoll de Amanu

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/06/2024
987-200013456-20240614-DEL_035_2024-DE